

**CONTRIBUTION DE LA SOCIETE CIVILE DU SUD KIVU A LA
DEFINITION DES INFORMATIONS CONTEXTUELLES POUR LE
RAPPORT ITIE-RDC 2012**

BUKAVU, le 28 août 2014

PLAN DE TRAVAIL

- I. Introduction
- II. Méthodologie
- III. Résultats
- IV. Recommandations
- V. Annexes

I. Introduction

Du 25 au 28 août 2014 quelques représentants des organisations de la société civile du Sud Kivu parmi les plus activement engagés dans la transparence et la bonne gouvernance du secteur minier ont pris part à l'atelier de formation organisé par le Centre Carter à Bukavu sur le cadrage et les informations contextuelles pour le prochain rapport ITIE 2012.

Au terme d'une séance de mise à niveau sur cadrage classique portant sur la sélection des flux et des entreprises ainsi que les informations contextuelles de la nouvelle Norme ITIE (2013) ; sur la base des analyses des rapports ITIE-RDC 2011, le contribution de la POM (Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans le secteur miniers) pour le rapport ITIE-RDC 2011, l'atelier a été une opportunité pour ces organisations du Sud-Kivu de scruter les voies et moyens permettant d'inscrire le secteur minier artisanal, type d'exploitation minière le plus étendu dans la province, au processus ITIE-RDC pour l'année 2012.

Les acteurs de la société civile du Sud-Kivu demeurent convaincus qu'une telle démarche est susceptible d'accélérer le processus de formalisation du secteur minier artisanal, de promouvoir la transparence et de renforcer la recevabilité dans ce secteur dans le contexte de la certification régionale des substances minérales de 3T-G (Coltan, Cassitérite, Wolframite et l'Or).

L'enjeu majeur pour le Sud-Kivu d'intégrer le processus ITIE est notamment de renforcer les mécanismes de lutte contre la contrebande et la fraude minière à grande échelle, de maximiser les recettes issues de l'exploitation et du commerce des minerais, de renforcer le processus de paix et de stabilisation de la province par la rupture des liens entre l'activisme des groupes armés et l'exploitation minière artisanale et donc de promouvoir une économie de paix et de développement local.

Dans cette perspective, notre Groupe de Travail a focalisé son attention sur quatre questions plus pertinentes relativement au contexte particulier de la province du Sud-Kivu. Il s'agit en particulier du secteur artisanal prédominant, des dépenses sociales et fonds de développement local et des contrats. Les recommandations préalablement formulées par le Groupe de travail ont par la suite été présentées, discutées et validées par un public plus large de la société civile du Sud-Kivu.

L'exigence 3.3 de la Nouvelle Norme ITIE stipule que le rapport ITIE devra donner une vue d'ensemble des industries extractives, y compris de toutes activités importantes de prospection. Cette exigence se verra tenir compte de l'inclusion du secteur minier artisanal. Par ailleurs, l'exigence 3.5 explique que la divulgation des données de production pour l'exercice fiscal est requise. Il va sans dire que cette exigence peut également inclure les informations sur le secteur minier artisanal.

Les dépenses sociales et les fonds de développement mentionné dans les exigences 3.7 et 4.1 ont également préoccupé les acteurs au regard de la forte demande sociale exprimée par la population en particulier vivant dans les zones minières fortement accablées par les conflits armés antérieurs qui ont caractérisé la province du Sud-Kivu pendant plus d'une décennie.

La problématique des contrats miniers a été évoquée en se focalisant sur l'exigence 3.12. A cet effet, le Sud-Kivu connaît certains types de contrats qui ne sont toujours pas publiés.

II. Méthodologie utilisée

La méthodologie participative et interactive a été utilisée par les membres du Groupe. Il en est de même de la technique documentaire à travers la lecture du Rapport ITIE-RDC 2011 Secteur des Mines, le Rapport Complémentaire ITIE-RDC 2011, la nouvelle Norme ITIE 2013 (surtout exigence 3 sur les Informations Contextuelles) et le rapport produit par la Plateforme des Organisations de la Société Civile Intervenant dans le Secteur Minier (POM) sur la Contribution de la Société Civile à la Définition du Périmètre et du Seuil de Matérialité du Rapport ITIE-RDC 2011.

La base de données disponible au niveau des OSC sur le CAMI a fait également objet de consultation.

III. Analyse

L'exigence 3.3 de la Nouvelle Norme ITIE stipule que le rapport ITIE devra donner une vue d'ensemble des industries extractives, y compris de toutes activités importantes de prospection. On devrait inclure l'Information sur les miniers artisanaux, pas seulement sur les miniers industriels:

- Les coopératives agréées et non encore agréées des creuseurs miniers artisanaux ;
- La situation géographique pour chaque Coopérative ;
- Les différentes activités importantes dont la prospection ;
- L'équipement utilisé par les coopératives dans l'exploitation ;
- Le nombre de creuseurs par site (répartition géographique).

L'exigence 3.5 explique que la divulgation des données de production pour l'exercice fiscal est requise, ce que peut inclure les informations sur le secteur minier artisanal avec les informations suivantes :

- Les volumes de production totale du secteur minier artisanal ;
- Les volumes de vente totales et valeurs de ventes de minerais dans le secteur artisanal ;
- Les volumes d'exportation d'entités de traitement et comptoirs certifiés ;

Par rapport aux dépenses sociales et les fonds de développement, les exigences 3.7 et 4.1a précisent les axes suivants:

- Revenus des industries extractives alloués aux dépenses sociales qui sont repris dans le budget de l'État ;
- Dépenses sociales : investissements sociaux et infrastructures inscrits dans le contrat avec le gouvernement ;
- Les projets sociaux réalisés.

Par rapport aux contrats, l'exigence 3.12 inclut :

- Publication des contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation de pétrole, de gaz et de minerais y compris les contrats et/ou conventions potentiels qui régissent les AVV et les opérateurs des dragues ;
- Cadre légal et réglementaire qui régit les octrois des contrats et licences) ;
- Les AVV¹ payées par les entreprises extractives.

IV. Recommandations

Après lecture et analyse des différents rapports, la commission de travail recommande ce qui suit au Groupe Multipartite de l'ITIE pour le rapport ITIE 2012, de (d') :

- Elargir le rapport ITIE sur le secteur minier artisanal en RD Congo ;
- Expliquer d'une manière compréhensive le programme et le calendrier de formalisation du secteur minier artisanal ;
- Expliquer le processus pour l'élargissement et la création des nouvelles zones d'exploitation artisanales (ZEA) ;
- Tenir compte des taxes payées par les entités de traitement et des comptoirs ;
- Décrire le processus de déchéance des titres dormants au profit des opérateurs plus crédibles et dans le cas échéant créer les zones d'exploitation artisanale viables.
- Décrire les exemples des collaborations entre les minières industrielles et les artisanaux sur leurs périmètres et expliquer en détail l'encadrement technique des artisanaux et les modalités d'achat de leur production ;
- Analyser les possibilités d'étendre les systèmes de traçabilité et de certification régionale à d'autres minerais au-delà des minerais dits de conflits ou de 3T-G, à savoir le Coltan, la Cassitérite, la Wolframite et l'Or ; c'est le cas de la Tourmaline et d'autres pierres de couleurs ;

¹ Avances versées à valoir sur divers impôts

- Clarifier les statuts juridiques des opérateurs des dragues (par exemple à Shabunda sur les rivières Ulindi et Lugungu) et la conformité de leur fonctionnement, leurs activités et leurs transactions, à la loi
- Inclure les dépenses sociales parmi les informations contextuelles divulguées pour permettre la publication dans le Rapport ITIE RDC 2012 des tableaux désagrégés des dépenses sociales contenant les informations sur les types des projets sociaux réalisés par entreprise, le montant alloué, la durée d'exécution et la zone d'intervention ;
- Actualiser les listes des contrats et licences octroyés dans les sites web du Ministère des Mines ;
- Publier les contrats contenant les flux AVV et les contrats des opérateurs des dragues ;
- Expliquer chaque instance de paiement des AVV et les termes d'échange y compris les flux et les montants qui pourront être affectés dans l'avenir par les dites avances.

V. Annexes

Exigence	Information à récolter	Sources potentielles (surtout les sources les plus fiables)	Niveau(x) de désagrégation	Acteur collectant l'info	Traitement de l'info (Il y a de rapprochement ?)	Présentation finale dans le cadre de l'ITIE
3.3	<p>Information sur les miniers artisanaux, pas seulement sur les miniers industriels:</p> <ul style="list-style-type: none"> -les coopératives agréées et non encore agréées des creuseurs miniers artisanaux - La situation géographique pour chaque Coopérative -les différentes activités importantes dont la prospection -L'équipement utilisé par les coopératives dans l'exploitation -Le nombre de creuseurs par site (répartition géographique) 	<ul style="list-style-type: none"> -Listes des coopératives minières aux services techniques du ministère des mines au niveau provincial (DIVIMINE, CAMI, SAESSCAM) ; -Rapport annuels des services techniques du ministère des mines au niveau provincial (DIVIMINE, CAMI, SAESSCAM) -Fiche d'identification des creuseurs artisanaux du SAESSCAM 	<ul style="list-style-type: none"> -Au niveau national -Au niveau provincial -Au niveau territorial -La Chefferie 	<ul style="list-style-type: none"> -Services techniques du ministère des mines au niveau provincial (DIVIMIN, SAESSCAM, CTPCM) -Groupe de travail thématique mines (GTTM) de la société civile au niveau provincial à travers les organisations membre 	Administrateur indépendant fera la conciliation des informations provenant des différents acteurs	Inclure l'information sur le secteur minier artisanal dans le rapport ITIE 2012 en récoltant les informations dans un tableau au faire une description narrative situant les coopératives
3.5	<p>Information sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les volumes de production totale du secteur minier artisanal -Les volumes de vente totales et valeurs de ventes de minerais dans le secteur artisanal. -Les volumes d'exportation d'entités de traitement et comptoirs certifiés 	<ul style="list-style-type: none"> -Rapports annuels des statistiques de production au près des services techniques du ministère des mines au niveau provincial/territorial -Rapports Centre d'Evaluation et 	<ul style="list-style-type: none"> -Niveau des entités de traitement et des comptoirs -la chefferie 	<ul style="list-style-type: none"> -Services techniques du ministère de mine au niveau provincial (DIVIMIN, SAESSCAM, CTPCM) -Groupe de travail thématique mines (GTTM) de la 	Administrateur indépendant fera la conciliation des informations provenant des différents acteurs	Dans un tableau qui fait ressortir les informations suivantes : Nom de l'entreprise, quantité, type de minerais (nature), teneur de minerais lieu de production, prix

	-Les différents transporteurs des minerais/agréés ?	d'Expertise et Certification (CEECC) -Rapport des entités de traitement et comptoirs		société civile au niveau provincial		
3.7 et 4.1	Revenus des industries extractives alloués aux dépenses sociales qui sont repris dans le budget de l'État. Dépenses sociales : investissements sociaux et infrastructures inscrits dans le contrat avec le gouvernement Les projets sociaux réalisés	la liste des réalisations sociales par entreprise, leur localisation, les coûts respectifs et le coût total Entreprises extractives Les bénéficiaires des dépenses sociales (Gouvernement et ses services, ...)	National Provincial Local/ETD	Société Civile Gouvernement provincial	Conciliation entre les rapports de l'entreprise, le cahier des charges convenu avec la communauté locale et les rapports de la direction des mines/ Entreprises par un auditeur indépendant	Il est suggéré au GMP de publier dans le rapport 2012 des tableaux désagrégés des dépenses sociales contenant les informations sur les types des projets sociaux réalisés par entreprise, le montant alloué, la durée d'exécution et la zone d'intervention
3.12 a	Publication des contrats et licences qui fixent les conditions d'exploitation de pétrole, de gaz et de minerais y compris les contrats et/ou conventions potentiels qui régissent les AVV ² et les opérateurs des dragues	Rapports publiés dans le site du Ministère des Mines et les Listes des titulaires des titres du CAMI et/ou de la CTCPM et services relevant des ministères des hydrocarbures	Entreprise	Ministère des Mines	Résumé le contenu des sites web des ministères concernés des Mines & Hydrocarbures ainsi que les services relevant du Ministère des Mines Résumé avec détails par types des contrats	Il est suggéré d'avoir la liste actualisée des contrats et licences signés mais aussi publier les contrats contenant les flux AVV et les contrats des opérateurs des dragues

² AVV : Avances versées sur divers impôts, selon le Rapport ITIE-RDC 2011

	<p>Cadre légal et réglementaire qui régit les octrois des contrats et licences).</p>	<p>Les contrats et/ou conventions publiés dans le site web du Ministère des Mines</p> <p>Rapports financiers des entreprises extractives ayant payés les AVV</p> <p>Rapport financier des régies financières ayant pour rôle de collecter les AVV</p> <p>Décret n°011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles</p> <p>Autres Arrêtés et notes des services des Ministères des Mines et Hydrocarbures sur la publication des contrats et licences</p>				
--	--	---	--	--	--	--

LISTE DES MEMBRE DE LA COMMISSION DE TRAVAIL

NOM	ORGANISATION	
FRACK OMALI	APRODEPED	Action pour la promotion et la défense des droits des personnes défavorisées
MIKE MIRINDI	IPIS	International peace information service
VENDICIEN RUBONEKA	GAM	Groupe d'assistance aux marginalisés
KARL MAGENDO	APRODEPED	Action pour la promotion et la défense des droits des personnes défavorisées
CYPRIEN BIRIGIGWA	CENADEP	Centre national d'appui au développement et la participation populaire
RAOUL KITUNGANO	JUSTICE POUR TOUS	
DIDIER DE FAILLY	BEST	Bureau d'études scientifiques et techniques
TIBERT DUNIA	OGP	Observatoire gouvernance et paix